

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-61-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

N° 61/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

Assainissement collectif :  
Modification statutaire –  
changement de quorum

| Nombre de membres          |    |
|----------------------------|----|
| - En exercice :            | 97 |
| - Présents titulaires      | 61 |
| - Absent(e)s :             |    |
| • Dont suppléé(e)s         | 1  |
| • Dont représenté(e)s      | 10 |
| • Excusé(e)s :             | 5  |
| • Non excusé(e)s :         | 20 |
| - Votants                  | 72 |
| - Ne participe pas au vote | 0  |

| Résultat du vote |    |
|------------------|----|
| - Pour :         | 72 |
| - Contre :       | 0  |
| - Abstention :   | 0  |

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

**Procuration**

Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

**Suppléé(e)s** Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

**Excusé(e)**

Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER, James PROUTEAU

**Absent(e)s**

Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération 52-25 portant sur la création des statuts de la Régie assainissement Loue Lison.

Vu les articles R2221-1 et R2221-4 du Code des collectivités territoriales portant sur les règles générales d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation des régies intercommunales et les modalités de quorum.

Considérant que les dispositions du code général des collectivités territoriales ne font pas obstacle aux modifications statutaires de la régie par l'organe délibérant et ce, à tout moment.

Les membres du Conseil d'exploitation présents lors de la réunion du 29/01/2026 ont émis un avis favorable pour modifier les statuts après vérification juridique notamment par rapport à la période pré-électorale. Ils proposent de retenir 1/3 des sièges pour atteindre le quorum, soit 25 membres présents et donc de modifier l'article 7.5 des statuts comme suit :

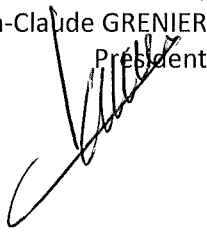
Le conseil d'exploitation est valablement réuni si un tiers des membres au moins sont présents soit 25 membres désignés par le conseil communautaire.

Les membres du Conseil communautaire après avoir délibéré à l'unanimité approuve la modification de l'article 7.5 des statuts de la Régie assainissement en annexe, afin de de retenir 1/3 des sièges pour atteindre le quorum, soit 25 membres présents.

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026

Pour Extrait conforme,  
Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-61-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026